COMMUNE DE VUITEBOEUF

📋 CHARTE DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

En réservant une salle communale, je m'engage/nous nous engageons à :

✅ **1.** Respecter les horaires convenus pour la remise des clés, l'état des lieux et la réservation. *Une 1ère visite est possible gratuitement*. Toute visite supplémentaire est facturée au tarif communal de chf. 50.-/h

✅ **2.** Utiliser les locaux et le matériel **avec soin** et conformément aux consignes communales.

✅ **3.** Respecter la capacité maximale autorisée et utiliser la salle conformément à la réservation.

✅ **4.** Veiller à préserver la tranquillité du voisinage.

✅ **5.** Maintenir les lieux propres et respecter les lieux durant l'occupation. *« Interdiction de fumer, mettre les pieds contre les murs, de monter sur les bords de fenêtres ou de mettre des punaises contre les boiseries ». Ne pas sortir les tables et chaises à l'extérieur.*

✅ **6.** Restituer chaque équipement à sa place et dans son état initial.

✅ **7** Signaler immédiatement ou lors de l'état des lieux tout dommage ou incident.

✅ **8.** Nettoyer et évacuer les déchets à la fin de la location selon horaire convenu avec le personnel communal. Les sacs poubelles taxés ne sont pas fournis avec la location.

✅ **9.** Sécurité et respect des consignes :

- Au **refuge** : veiller à éteindre le foyer, ne pas allumer de bois en dehors du foyer prévu à cet effet. Risque d'incendie et dégâts forêt alentours.
- Dans la **buvette** et **la grande salle** : veiller à éteindre les plaques de cuisson et éteindre le frigo. Sécher la vaisselle.
- Dans la **grande salle** : vidanger le lave-vaisselle

✅ **10.** Restituer les clés et les locaux en bon état. Les alentours doivent être laissés en ordre au moment du départ.

⚠️ **IMPORTANT**

Le locataire est responsable du respect de cette charte par l'ensemble des participants à la manifestation.

Tout dommage, nettoyage supplémentaire ou non-respect des conditions d'utilisation pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Commune de Vuiteboeuf